



Le Président

Réf. : PM/MEDIAS/07112018/01
Dossier suivi par Julien FALLELOUR
Tél. : 01 40 78 29 50 – Télécopie : 01 40 78 28 90
Courriel : JulienFallelour@cnosf.org

DM/JF/AY - 116

A l'attention de
Mesdames les Présidentes et Messieurs les Présidents
-des fédérations et groupements membres du CNOSF
-des CROS/CDOS/CTOS

Paris, le 18 avril 2019

Objet : Offre de médiatisation sur la chaîne de télévision SPORT EN FRANCE

Mesdames les Présidentes, Messieurs le Présidents,

En vue de la **création de la chaîne de télévision du Mouvement sportif, dénommée SPORT EN FRANCE**, et conformément à la présentation faite lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 19 mars dernier, nous avons le plaisir de vous adresser ci-joint les premières **offres de médiatisation proposées aux fédérations et groupements membres du CNOSF**.

1. Offre de diffusion de vos productions audiovisuelles prêtes à diffuser en télévision.


Les productions audiovisuelles réalisées avec vos prestataires pourront être diffusées sur la chaîne après analyse éditoriale, juridique et technique. Les productions devront être notamment « prêtes à diffuser » et libres de droit. De façon à être opérationnels pour un lancement de la chaîne le 28 mai 2019, il nous faut disposer d'un mois d'avance. C'est pourquoi toutes les productions prêtes à diffuser et libres de droit seront les bienvenues et ce dans les meilleurs délais.

2. Offre de médiatisation avec production et/ou post production à partir de vos contenus existants.

Comme déjà indiqué, une fédération ou groupement membre du CNOSF pourra formuler une demande de production et/ou de postproduction d'événements, magazines et documentaires concernant son sport. Les demandes acceptées ayant un coût global inférieur à 30 000 € HT pourront être financées à hauteur de 75%, les 25% restant demeurant à la charge de la fédération. Les demandes visant des projets supérieurs à 30 000 € HT seront étudiées en comité de pilotage. De façon à planifier les engagements financiers 2019, il est demandé aux structures intéressées de faire part de leurs intentions en matière de retransmission d'événements direct ou différé avant le 15 mai 2019.

Nous vous remercions et vous prions de croire, Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents, en l'assurance de nos salutations les plus sportives.

Bien à vous


Denis MASSEGLIA
Président